

Demande d'annulation d'inscription

Les doctorants ne complètent pas ce formulaire mais doivent contacter le SFD : <https://www.univ-paris-diderot.fr/institut-des-ecoles-doctorales>

Diplôme préparé et discipline (ex. : L3 lettres modernes, ...) :	Année universitaire : 20 __ / 20 __										
Composante (ex. : UFR de Linguistiques, ...) :											
N° d'étudiant (figurant sur la carte) : <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center; width: 150px; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"> </td> </tr> </table>											
Nom de famille : Prénom :											
Nom d'usage : Date de naissance : / /											
Adresse :											
Code postal : Ville : Téléphone :											
Mail (obligatoire) :											

Motif de la demande (à remplir par l'étudiant) :	Date limite de dépôt du dossier
<input type="checkbox"/> Inscription dans un autre établissement dans la même discipline/mention - Transfert départ Joindre obligatoirement un certificat d'inscription dans l'autre établissement	Au cours de l'année universitaire concernée
<input type="checkbox"/> Inscription dans un autre établissement dans une autre discipline/mention - Réorientation Joindre obligatoirement un certificat d'inscription dans l'autre établissement	Avant le début des cours à Paris Diderot
<input type="checkbox"/> Inscription dans un second diplôme de Paris Diderot <i>Précisez le diplôme à annuler :</i>	Avant le début des cours à Paris Diderot
<input type="checkbox"/> Renonciation à l'inscription en PACES	31 octobre
<input type="checkbox"/> Autre - <i>précisez</i> : Joindre un justificatif	Avant le début des cours à Paris Diderot

J'ai été informé que l'annulation :

- supprime tous les droits afférents aux services de l'université (cours, examens, bibliothèque, etc...)
- ne donne pas automatiquement lieu au remboursement des droits de scolarité**
- est subordonnée à la restitution des originaux ci-dessous. Remettez** ces 2 documents (sauf si vous conservez une inscription à une formation Paris Diderot) :
 - ✓ carte d'étudiant plastifiée
 - ✓ carte d'étudiant cartonnée avec les certificats de scolarité

Signature de l'étudiant : _____

Je demande le remboursement : non oui - complétez le verso de ce document

Formulaire à envoyer **accompagné des pièces listées au verso à :**

- Etudiant inscrit en UFR Médicale : Université Paris Diderot - **UFR Médecine** - 16 rue Huchard - 75018 PARIS
- Etudiant inscrit à une autre formation que ci-dessus : Université Paris Diderot - **DEF** - Bâtiment Lamarck A - 75205 Paris Cedex 13

Demande de remboursement conjointe à une demande d'annulation

N° d'étudiant : Nom de famille : Prénom :

Je demande le remboursement des droits principaux de scolarité.

Nom du titulaire du compte sur lequel sera effectué le remboursement :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de remboursement et des pièces à fournir dont la liste ci-après et certifie l'exactitude des renseignements communiqués.

Fait à Paris le :

Signature de l'étudiant :

Même si le destinataire du paiement n'est pas l'étudiant

Liste des pièces à joindre OBLIGATOIREMENT à la demande de remboursement :

1. Photocopie de la quittance des droits acquittés
2. Relevé d'identité bancaire agrafé sur une feuille de format A4. Le **numéro IBAN** doit impérativement figurer sur le RIB ainsi que le nom, prénom et adresse du titulaire du compte. *Veillez noter que le remboursement ne peut pas être effectué sur un compte de Livret A.*
3. Pièces indiquées sur la page précédente
4. Si au recto de ce formulaire vous avez coché le motif relatif au transfert départ : photocopie du formulaire de la transmission du dossier universitaire ou de transfert départ dûment signé ainsi que la photocopie de la quittance des droits acquittés dans l'autre établissement

Conditions de remboursement

Les demandes sont soumises à avis conformément à l'arrêté relatif aux demandes d'annulation et de remboursement téléchargeable sous ce lien <https://etudes-formations.univ-paris-diderot.fr/annulation-dinscription-remboursement-et-exoneration>

Conformément à la réglementation nationale, une somme, définie chaque année par arrêté ministériel, sera conservée par l'université en cas d'annulation d'inscription (23 € pour 2017-18)

Suite à la recrudescence du nombre de chèques impayés et dans le cadre d'une inscription administrative dont le paiement a été réglé par chèque bancaire, le traitement du dossier de demande de remboursement s'effectue en plusieurs étapes :

- délai de 60 jours, à compter de la date de l'inscription administrative payée, permettant à la DEF de s'assurer que le chèque de votre inscription n'a pas eu de rejet par la banque
- puis envoi d'un mail par la scolarité générale vous notifiant la décision de remboursement
- enfin un délai de 7 à 60 jours, à compter de la date du courrier postal précédemment mentionné, pour que le montant du remboursement apparaisse sur votre compte bancaire.

Partie réservée à l'administration

Avis sur la demande :

Favorable Défavorable - motif :

Montant du versement € € à conserver par l'université

Fait à Paris le :

Signature :

Remboursement effectué le :